

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01620

Numéro SIREN : 828 845 958

Nom ou dénomination : A.P.I ARNAUD-PHILIPPE-INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/027370

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**

Date : 17/11/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/027370**
n° de gestion : **2017B01620**
n° SIREN : **828 845 958 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 17/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.P.I ARNAUD-PHILIPPE-INVEST - Sté par actions simplifiée
7 Rue Varsovie Bâtiment B - Apt B 330 31300 TOULOUSE France

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-3102/T-DEPOT-
ACTE/I-2463598

Désignation de l'entreprise SAS A.P.I ARNAUD PHILIPPE INVEST										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 7 RUE VARSOVIE 31300 TOULOUSE															
Numéro SIRET* 8 2 8 8 4 5 9 5 8 0 0 0 2 8															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 9					
Exercice N clos le 31/12/2018															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010			012							
			Autres*		014	2 125		016	2 125						
	Immobilisations corporelles*				028			030							
	Immobilisations financières* (1)				040	400 015		042			400 015				
	Total I (5)				044	402 140		048	2 125		400 015				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				050			052						
		Marchandises *				060			062						
	Avances et acomptes versés sur commandes				064			066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*				068			070						
		Autres* (3)				072	33 654		074			33 654			
	Valeurs mobilières de placement				080			082							
	Disponibilités				084	23 503		086			23 503				
	Charges constatées d'avance *				092			094							
	Total II				096	57 158		098			57 158				
	Total général (I + II)				110	459 299		112	2 125		457 173				
PASSIF										Exercice N NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					5 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126					500					
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)				131					62 259					
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136					53 332					
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142					121 092					
Provisions pour risques et charges				154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					334 380					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166					1 665					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169	35				35					
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176					336 081						
Total général (I + II + III)				180					457 173						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	271 784					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184						

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A.P.I ARNAUD PHILIPPE INVEST**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	9 602
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	83	244	83
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	702
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 10 387

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270 (10 387)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	67 254
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	3 534
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

310 53 332

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312 53 332

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330 3 363
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		
Deductions	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	JEI (44 sexies A)	989	
Dont divers	ZRD (44. terdecies)	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	
	Créance due au report en arrière du déficit		346	350 67 254
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	354 10 559
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356	
	Déficits antérieurs reportables : * 33 078 dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	372 10 559

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Cegid Group

A-1

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

A.P.I ARNAUD-PHILIPPE-INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 rue Varsovie - Bâtiment B - Appt B 330
31300 TOULOUSE
828 845 958 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 AOUT 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 53 332,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	53 332,63 euros
-------------------------------	------------------------

. Au compte "autres réserves"	53 332,63 euros
qui passe ainsi de 62 259,87 euros à 115 592,50 euros	

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



A.P.I ARNAUD PHILIPPE INVEST S.A.S.U.

7, rue Varsovie
31300 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



A l'Associé de la société S.A.S.U. A.P.I ARNAUD PHILIPPE INVEST,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S.U. A.P.I ARNAUD PHILIPPE INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels mentionne la méthode de valorisation retenue du coût d'entrée des titres de participation et les modalités de leur évaluation et dépréciation à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulouse, le 01 août 2019

Le Commissaire aux Comptes

**EXCO Fiduciaire du Sud-Ouest
André DAÏDE**



ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 126	2 126		703
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres Immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	400 015		400 015	400 015
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	402 141	2 126	400 015	400 718
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	33 655		33 655	2 721
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	23 504		23 504	73 708
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	57 159		57 159	76 429
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	459 299	2 126	457 174	477 146
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	62 260	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 333	62 760
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	121 093	67 760
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	334 380	396 185
Emprunts et dettes financières diverses (3)	36	11 536
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 666	1 666
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	336 081	409 386
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	457 174	477 146
(1) Dont à plus d'un an (a)	271 784	334 140
(1) Dont à moins d'un an (a)	64 297	75 247
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total I		
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 602	22 894
Impôts, taxes et versements assimilés	83	11 669
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	703	1 423
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	10 388	35 986
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10 388	-35 986
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	67 255	100 882
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	67 255	100 882
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	3 534	2 136
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	3 534	2 136
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	63 721	98 746
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	53 333	62 760

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	67 255	100 882
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 922	38 122
BENEFICE OU PERTE	53 333	62 760

(e) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.P.I ARNAUD PHILIPPE INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 457 174 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 53 333 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 126			2 126
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	400 015			400 015
Total	402 141			402 141
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 423	703		2 126
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total	1 423	703		2 126
ACTIF NET				400 015

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est estimée en fonction de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité futures attendues.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 655 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif Immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	33 655	33 655	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	33 655	33 655	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	62 760
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	62 760
Affectations aux réserves	62 760
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	62 760

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	5 000				5 000
Réserve légale		500	500		500
Réserves générales		62 260	62 260		62 260
Résultat de l'exercice	62 760	-62 760	53 333	62 760	53 333
Total Capitaux Propres	67 760		116 093	62 760	121 093

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 336 081 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	334 380	62 596	255 488	16 296
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 666	1 666		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36	36		
Produits constatés d'avance				
Total	336 081	64 297	255 488	16 296

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

61 761

36

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 36 euros.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 666
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	241
Total	1 906

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution du dirigeant 50 %</i>	205 624
Avals et cautions	205 624
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	205 624

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>BPIFRANCE Garantie 50 % du montant du crédit (411 248 €)</i>	205 624
Autres engagements reçus	205 624
Total	205 624

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles